

Lundi 21 mars  
2022

# Le cahier syndical

Des nouvelles de votre syndicat

Édition 02

Olivier Bouchard

## Quelques dates importantes!

Oyez, oyez!

Permettez-moi de vous déranger en plein carême pour vous rappeler quelques dates importantes!

Le 12 avril prochain, entre 12h et 13h, Yannick Malouin vous présentera un atelier sur le cycle de financement des Cegeps et des ressources enseignantes (FABRES).

De plus, un atelier sur les modalités de répartition des ressources départementales aura lieu le 26 avril entre 12h et 13h, animé une fois de plus par Yannick.

Restez à l'affût pour les détails entourant l'atelier d'initiation à la présidence d'assemblées délibérantes que nous planifions le 10 mai prochain, entre 12h et 13h.

Finalement, pour les collègues qui souhaiteraient participer au *Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT)*, notez que vous devez acheminer votre demande, par écrit, au plus tard le 15 mai. Pour les détails relatifs à votre admissibilité, consultez l'article 5-17.00 de notre Convention collective.

Sur Facebook, vous pouvez nous trouver en cliquant sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/SPECMatane>

Lien vers le site Internet du SPECM : <https://specm.org/>



Source de l'image : <https://pngimg.com/image/102100>

Olivier Bouchard

## Suivi de la RCS du 7 décembre 2021

### Abolition de la politique P-21

Ne tirez pas sur le messager!

Le 7 décembre dernier, plusieurs d'entre vous ont participé à la rencontre entre le collègue et le syndicat (RCS) au sujet de l'abolition de la politique P-21 qui facilitait l'achat de matériel informatique pour le personnel. La direction générale y était présente pour entendre nos témoignages concernant la nécessité de faire renaître cette politique. Les arguments présentés ont semblé « atteindre leur cible » : difficultés d'obtenir le support et le matériel nécessaires en passant par le *Service des ressources informationnelles (SRI)*, coûts élevés du matériel informatique plus spécialisé, obstacles pour ceux qui veulent explorer des logiciels autres que ceux autorisés par le SRI, complexité pour les achats « proactifs » pour tester les outils qui s'en viennent sur le marché, la précarité financière du personnel, etc.

La direction nous a toujours servi le même refrain : le crédit est de plus en plus facile, le prix des ordinateurs serait à la baisse (???) et cette politique était jugée administrativement

trop « lourde ». Dans une lettre envoyée le 9 mars à l'exécutif syndical, notre directeur général a ajouté que « l'acquisition des compétences informatiques (et non numériques) » que la P-21 visait à l'époque « n'est plus un enjeu ». Selon lui, cette politique ne serait pas bénéfique pour l'attractivité de futurs collègues non plus. M. Bédard a aussi ajouté qu'un tel programme d'achat n'était pas avantageux pour ceux qui vivent dans la précarité financière, notamment grâce aux « facilités de crédit proposés [sic] par les grandes chaînes ». Pour accompagner notre développement professionnel, il suggère de « rendre accessible des équipements spécialisés à la fine pointe de la technologie » par le biais du comptoir de prêts et des locaux équipés. Enfin, il nous propose aussi une « vente annuelle de matériel informatique à prix dérisoire ».

Coup de théâtre : la politique ne renaîtra pas de ses cendres.

Nous irons bien entendu en arbitrage pour défendre nos intérêts jusqu'au bout.

Olivier Bouchard

## Conseil fédéral de la FEC du 17 et 18 mars

### Négociations de la prochaine Convention collective

Alors que l'encre de notre nouvelle Convention collective (CC) sèche toujours, il faut déjà réfléchir aux prochaines négociations. Rappelons-le, notre CC tirera sa révérence le 31 mars 2023. Notre cahier de demandes doit être déposé avant le 31 octobre prochain, ce qui ne nous laisse pas beaucoup de temps pour consulter les membres et nous préparer.

Lors du dernier conseil fédéral de la FEC (17-18 mars), plusieurs enjeux liés à cette négociation ont été soulevés. Nous avons, entre autres, abordé la question d'une possible alliance entre les trois centrales syndicales, la CSQ, la FTQ et la CSN, pour les matières intersectorielles. Le salaire est un enjeu qui retiendra à nouveau notre attention, notamment à cause de la montée en flèche de l'inflation et du prix de l'essence. Il faut aussi continuer à nous battre pour les bas salariés et poursuivre le rattrapage avec les autres secteurs et provinces.

Faut-il également se laisser tenter par un front commun pour les matières sectorielles? Pour certains, cette question sonne comme un disque rayé. Les négociations précédentes (2015, 2020) ont laissé un goût amer dont plusieurs peinent à se débarrasser. Pour d'autres, il importe d'entamer ces discussions avec un esprit ouvert, surtout si les revendications de tout le monde se croisent et s'alignent. La FNEEQ-CSN aurait déjà le mandat de discuter avec nous et serait « souple et ouverte » pour l'instant, selon ce qui a été rapporté pendant le conseil fédéral.

Du 28 mars au 6 avril prochain, vous serez d'ailleurs invité à remplir un court sondage sur les négociations à venir. Vous serez questionnés sur les valeurs professionnelles auxquelles vous vous identifiez, sur les problèmes liés au contexte d'enseignement (au régulier et à la formation continue), ainsi que sur les orientations stratégiques à privilégier pour la négociation et la mobilisation.

En espérant que vous ne soyez pas trop éreintés par les dernières négociations! C'est important de participer en grand nombre à cette consultation, de manière à donner l'heure juste au comité qui défendra bientôt nos revendications devant un gouvernement caquiste – nous pouvons supposer qu'il sera de retour pour un second mandat cet automne – déjà rompu à la négociation dans le secteur public.



Source de l'image :  
[https://live.staticflickr.com/7065/6882838923\\_6ed27f0b92\\_b.jpg](https://live.staticflickr.com/7065/6882838923_6ed27f0b92_b.jpg)